

MAIRIE DE BEAULIEU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2021

1 – Création d'un ossuaire et approbation d'un nouveau plan du cimetière

Il est nécessaire de prévoir au cimetière un ossuaire pour y déposer les exhumations. Le maire propose l'emplacement n°78 du nouveau plan du cimetière, suite à une reprise de concession en état d'abandon. Nous vous informons également que suite à la reprise de concessions, une nouvelle numérotation des concessions a été établie.

2 – Droit de préemption parcelles C2167, C2181, C2182, C2185, C2186 et C592

La mairie renonce à son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C 2167, C2181, C2182, C2185, C2186 et C592 situées rue du vieux bourg.

3 – Droit de préemption parcelles C1711

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie. Elle concerne la parcelle C1711 située au lotissement le Garay. A l'unanimité le conseil décide de ne pas préempter

4 – Droit de préemption parcelles C1765

La mairie renonce à son droit de préemption sur la parcelle C1765 située rue du Réservoir.

5 – Subventions aux associations

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention aux associations qui participeront à l'organisation de la vogue. Les montants seront proposés après la réunion de préparation.

- Association Tir Sportif : 500 € d'aide exceptionnelle pour recevoir l'équipe de France,
- Association Beulavi: 2 500 € en application de la convention,
- Groupement Emblavez Jeunes : 2 000 € en application de la convention,
- OGEC : 20 416.73 € en application de la convention.

6 – Création d'un poste d'adjoint technique

La création d'un poste d'adjoint technique à l'école publique est proposé. En effet, ce poste en CDD depuis trois ans arrive à échéance le 2 novembre 2021. Cet emploi est un poste d'agent technique, la durée hebdomadaire de travail est de 32 heures par semaine annualisées. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 – Droit de préemption C1999

Elle concerne la parcelle C1999 située à Lou Saux , la commune décide de ne pas préempter à l'unanimité.